

# QUELS SUBSIDES À BRUXELLES POUR LES ENTREPRISES ?

2022



Présenté par:



## PAROLES D'EXPERT



Pour s'y retrouver dans le domaine des subsides à Bruxelles pour les entreprises, l'expérience nous apprend que le recours à un spécialiste, à une personne familière de ces questions, est indispensable. Indispensable pour gagner un temps précieux et pour trouver son chemin dans les meilleures conditions possibles.

L'entrepreneur, dont le temps est compté, a besoin d'un guide sûr et expérimenté. Ces guides sont rares et Dimitri Van Rossum en fait assurément partie. Par son expérience, il connaît parfaitement les besoins des entrepreneurs bruxellois et les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Pour l'entreprise candidate au subside, notre interlocuteur présente un atout majeur : il n'est pas qu'un

« chasseur de primes ».

En d'autres termes, son activité se conçoit dans une optique de conseils et d'accompagnement des clients et des entrepreneurs. Des entrepreneurs issus de tous les secteurs, de toutes les tailles, depuis le starter jusqu'à l'entreprise établie de longue date.

Autre avantage : il pratique et connaît cette matière depuis de nombreuses années, tout en maîtrisant les évolutions et les changements intervenus récemment à Bruxelles.

**Dimitri Van Rossum**  
 Head of Subsidia@KBC Brussels  
[dimitri.vanrossum@kbcbrussels.be](mailto:dimitri.vanrossum@kbcbrussels.be)

### CV Express Dimitri Van Rossum (carrière chez KBC Brussels et CBC Banque et Assurance)

- ▶ Head of Subsidia@KBC Brussels
- ▶ Subsidia@KBC Brussels a pour objet de sensibiliser à l'existence de subsides et autres aides auxquelles l'entrepreneur peut faire appel. Ce département prend en charge l'élaboration et l'introduction de dossiers de demandes de subsides/aides auprès des autorités publiques.
- ▶ Business Manager Professions Libérales, Indépendants et Petites entreprises
- ▶ Credit Officer Brabant Wallon Ouest
- ▶ Responsable Marché Professions Libérales
- ▶ Conseiller Professions Libérales et Indépendants
- ▶ Directeur d'agence
- ▶ Conseiller en placements

**Formation :** Ingénieur commercial (UCL) ; Licence en Economie (Kingston University Canada)

## 7 QUESTIONS D'UN ENTREPRENEUR



### **Je suis une entreprise bruxelloise qui désire obtenir une aide, que dois-je savoir ?**

**Dimitri Van Rossum.** Tout d'abord qu'il existe probablement une aide qui correspond à vos besoins. Les aides sont multiples et variées. Quand des entrepreneurs ont des projets d'investissements, ils restent souvent très discrets. Pour les aider, je les encourage à m'en dire davantage et on découvre alors qu'ils ont droit à telle ou telle prime qu'ils auraient ratée s'ils ne m'avaient rien dit.

### **Quels sont les types d'aides disponibles ?**

DVR. Si on regroupe les aides par familles, on peut distinguer les aides aux investissements généraux, aux investissements spécifiques, à la consultance, (entres autres sites web et e-commerce), à l'exportation, aux Ressources humaines avec des aides à la formation et au recrutement et, les aides pour la Low Emission Zone. Nous connaissons particulièrement bien les aides décernées par le Service Public Régional Bruxellois de l'Economie et de l'Emploi. C'est toute cette famille d'aides que nous prenons en charge pour nos clients : analyse, présentation des dossiers, suivi. Si une entreprise a besoin d'une aide dans un domaine où nous ne sommes pas spécialisés, nous l'aiguillons vers la bonne adresse.

### **Quelles sont les aides les plus appréciées et utilisées par les entreprises bruxelloises ?**

Beaucoup d'entreprises bruxelloises font appel aux subsides à la digitalisation (CRM, ERP, ...) ou au développement/optimalisation de leur site internet ou de e-commerce. Bien évidemment, sont fortement demandées également les aides plus classiques aux investissements comme l'achat d'un rez commercial ou l'installation (meubles, équipements, décoration, hardware, ...) d'un nouveau commerce ou encore l'achat d'un premier véhicule utilitaire ou d'un utilitaire supplémentaire.

### **Demander une aide, n'est-ce pas beaucoup de travail administratif pour un résultat incertain ?**

La démarche à suivre pour obtenir les subsides est stricte. Il faut respecter les délais et le formalisme à la lettre. Cela peut prendre en effet beaucoup de temps et représenter une surcharge administrative se rajoutant à la charge administrative habituelle d'une entreprise. Mais le résultat n'est pas incertain si la démarche a été scrupuleusement respectée, et bien évidemment si vous remplissez les critères d'éligibilité.

### **L'entrepreneur ne peut-il pas se passer d'un intermédiaire ?**

Dans certains cas, oui. S'il s'agit d'un dossier relativement simple et que l'entrepreneur a du temps à y consacrer. En revanche, pour obtenir une vue plus générale sur les possibilités existantes et la gestion de demandes plus complexes, l'intermédiaire présente un intérêt indéniable. C'est une réalité : introduire et gérer un dossier demande du temps. C'était vrai hier et cela reste vrai aujourd'hui. En outre le taux moyen de réussite d'une demande d'aide est de l'ordre de 70% (tous types de demandes confondus), alors qu'il passe à 98% en confiant sa demande à un intermédiaire comme Subsidia@KBC Brussels.

### **L'information disponible n'est-elle pas suffisante ?**

L'administration fournit beaucoup d'informations, et de qualité. De bons outils existent également et nous y renvoyons volontiers. Sur le site web 1819.be, à la rubrique outils/subsides, pas moins de 118 aides sont répertoriées. Pour le novice, ce n'est pas évident. Ce qui importe, à côté d'une bonne connaissance théorique, c'est d'avoir une connaissance pratique des aides. Mon dossier sera-t-il accepté ? Comment sera-t-il traité ? Qu'en est-il des délais ? Puis-je obtenir l'aide dans les temps vu la durée de validité de mon devis ? Quelles informations supplémentaires l'administration va-t-elle me demander, etc. ?

### **Combien de temps faut-il entre la demande et l'obtention de l'aide ?**

Tout d'abord, le plus important : introduire la demande de subsides au moins 1 mois avant de réaliser l'investissement/la dépense/le bon de commande. Une fois le projet réalisé et payé, la décision d'octroi de subsides suivra endéans 1 à 4 mois et l'encaissement des subsides arrivera endéans le mois qui suit cette décision. Il faut donc compter de 2 à 5 mois après l'investissement/la dépense.

## LES AIDES BRUXELLOISES : APERÇU ET CHIFFRES



### **Quelles sont les aides bruxelloises pour les entreprises et de quels montants s'agit-il ?**

Pour faire simple, l'on pourrait répondre que l'enveloppe budgétaire des « aides aux entreprises » pour 2022 s'élève à quelques **30 millions d'euros**. Ce montant inclut les aides à l'exportation, de l'ordre de 4 millions d'euros. Ce début de réponse mérite toutefois deux précisions de taille.

1. Il s'agit ici des aides structurelles, hors aides Covid.
2. Il est ici question d'une enveloppe budgétaire au sein du SPRB Economie et Emploi ; d'autres aides existent sous d'autres formes et via d'autres canaux ;

### **Par le passé, quelles sommes ont-elles été attribuées aux entreprises ?**

Sur la période 2014-2016, un montant de 38,86 millions d'euros a été attribué pour les investissements dans le cadre de l'expansion économique, un montant de 28,44 millions pour d'autres interventions liées aux investissements ou dépenses spécifiques et une somme de 9,21 millions pour la promotion du commerce extérieur (aides à l'exportation), soit un total de quelque 76,51 millions ou, dit autrement, 25,5 millions sur base annuelle.

Prenons plus spécifiquement l'année 2020. Lors de cette année, l'administration a enregistré 4.062 demandes d'aides pour lesquelles le montant total des primes octroyées s'élève à près de 28,5 millions.

Reprenons : l'enveloppe budgétaire destinée aux aides pour les entreprises s'élève en 2021 à quelque **30 millions d'euros**.

A cette enveloppe, **l'on peut rajouter d'autres mécanismes qui constituent également des aides**. Ainsi, le secteur audio-visuel bruxellois, à travers l'appui de screen.brussels pour son fonctionnement et les appels à projets destinés à soutenir le secteur, bénéficie sur base annuelle d'une enveloppe de plus de 3 millions d'euros.

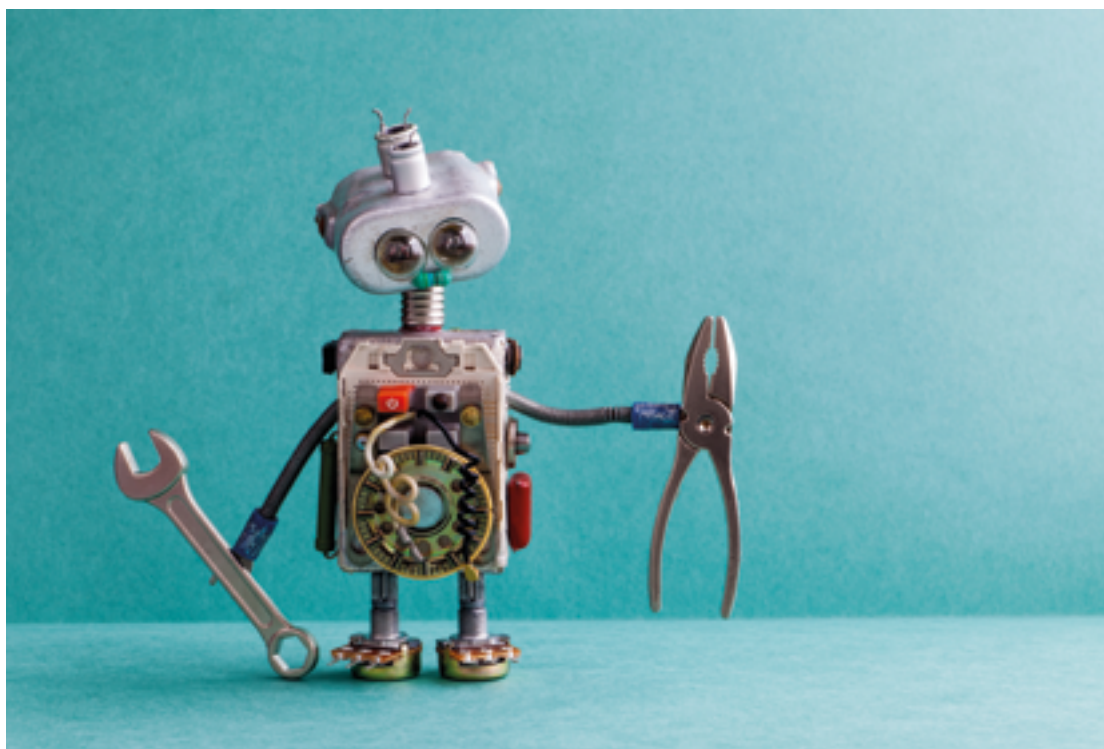
Au rayon de la recherche, le développement et l'innovation, les sommes allouées aux entreprises, via Innoviris, s'élèvent en moyenne annuelle à plus de 14,5 millions d'euros (années de référence 2014 à 2016).

Si l'on considère les différentes formes d'aides dans le cadre de l'accès au financement des entreprises, via finance.brussels, il faut compter une enveloppe annuelle de sommes allouées d'environ 14 millions d'euros sous forme de prêts ou d'instruments équivalents (années 2014 à 2016). Avec la crise du Covid 19, le rôle et les capacités financières de finance.brussels, en soutien aux besoins de financement des entreprises, ont été substantiellement augmentés. L'invest bruxellois a en effet été recapitalisé à hauteur de 160 millions d'euros.

Différentes aides et primes environnementales doivent aussi être mentionnées comme celles destinées à soutenir des projets en économie circulaire, via l'appel à projets Be Circular Be Brussels. Bruxelles Environnement gère également l'octroi de différentes primes énergies et des primes d'études de sol.

Pour aider à financer leurs demandes de crédits professionnels, les PME et indépendants actifs en Région de Bruxelles-Capitale, peuvent aussi compter sur l'intervention du Fonds Bruxellois de Garantie (FBG). En 2019, le total du bilan du FBG s'élevait à quelque 3,7 millions d'euros. L'activation annuelle de garanties peut varier d'une année à l'autre, elle est de l'ordre de 10 millions d'euros.

## BOÎTE À OUTILS



► **Bruxelles Economie et Emploi**

<http://werk-economie-emploi.brussels/fr/>

A la rubrique Publications, onglet brochures, on consultera avec attention celles consacrées

- Aux aides financières à l'exportation. Dopez vos activités à l'international. Les aides financières à l'exportation pour les PME bruxelloises.

**Le top 3 de ces aides concerne :**

1. la réalisation d'un support informatique ;
2. un voyage de prospection ;
3. une exposition durant une foire à l'étranger.

Pour introduire une demande d'aide à l'exportation, voir le site web [www.primesexport.brussels](http://www.primesexport.brussels)

- A la Prime LEZ (Low Emission Zone) : Prime LEZ un coup de pouce pour rouler plus propre

► **Screen.brussels**

<http://screen.brussels/fr>

Fonds audio-visuel en soutien de projets en lien avec Bruxelles

► **Finance.brussels**

<https://www.finance.brussels/fr>

Solutions de financement pour les entreprises bruxelloises

► **Innoviris**

Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation – soutien financier aux entreprises

<http://www.innoviris.be/fr>

► **Bruxelles Environnement**

Pour un aperçu des primes énergie et environnementales, voir <https://renovation.brussels/fr/aidesfinancieres>. A noter que le site [www.1819.be](http://www.1819.be) donne un aperçu plus clair et complet des primes. Allez dans la rubrique « outils », puis dans l'onglet subsides et aides financières. Terme de recherche « environnement ». Chercher aussi avec le terme « sol pollué ».

► **Appels à projets**

<http://economie-emploi.brussels/appels-projets>

Be Circular en appui à une économie circulaire.

Opensoon pour favoriser l'ouverture de nouveaux commerces

Local & Together pour soutenir les dynamiques commerciales locales

Economie sociale en appui à un entrepreneuriat social

[www.circulareconomy.brussels/](http://www.circulareconomy.brussels/)

► **Le Fonds Bruxellois de Garantie**

[www.fondsbruxelloisdegarantie.be](http://www.fondsbruxelloisdegarantie.be)



# LÉGISLATION RÉFORME



Les **aides aux exportations** ont un régime entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, via un arrêté. Voir l'arrêté du 19/07/2017 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale :

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/07/19/2017040456/moniteur>

A ce propos, on consultera avec profit la brochure éditée et mise en ligne par le SPRB Bruxelles Economie et Emploi – les aides financières à l'exportation. On consultera aussi la fiche pratique reprise à la fin de ce document : les aides à l'exportation.

Dans la mesure où la croissance en Belgique, et à Bruxelles en particulier, passe par l'exportation, ces aides méritent d'être promues, au bénéfice de l'ensemble de l'économie régionale.

La nouvelle législation, qui adapte le régime des aides antérieures, est coulée dans l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises.

Voir :

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2018050314](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2018050314)

Les arrêtés d'exécution concernant les différentes aides ont été publiés à la fin 2018 et dans le courant des années suivantes.

## DES ENTREPRENEURS TÉMOIGNENT



# TESTIMONIALS

**Nicolas Dhaene, de la société Sequoia, active dans les magasins bios, se montre ravi de l'appui et des subsides dont il a pu bénéficier grâce aux bons conseils de Subsidia@KBC Brussels.**

« Nous avons reçu la liquidation de l'aide à la rénovation pour notre magasin de Stockel en fin d'année. Cela a été pour nous un véritable ballon d'oxygène dans un contexte où nous avons aussi dû fermer le magasin à cause de travaux.

**Franchement, je ne peux dire que du bien du programme bruxellois de subsides et de l'accompagnement que j'ai reçu chez KBC Brussels.**

Notre expérience concerne aussi des aides à la consultance, aux investissements généraux pour l'ouverture d'un nouveau magasin

à Watermael, sans oublier les aides pour des investissements économiseurs d'énergie comme des lampes LED ou la récupération de chaleur résiduelle. Nous attachons beaucoup d'importance à l'économie circulaire. »



**Olivier de Brauwere, co-fondateur de Brussels Beer Project, ne tarit pas d'éloges pour le dispositif d'aides aux investisseurs à Bruxelles.**

« Personnellement, je suis très positif sur toutes les possibilités d'aides et de subsides à Bruxelles pour les entrepreneurs. J'entends parfois certains se plaindre de lourdeurs administratives. De mon côté, je trouve qu'il existe un vrai dynamisme, notamment en matière d'accompagnement par hub.brussels. Il y existe beaucoup d'aides différentes et, à un certain moment, se faire accom-

pagner par un spécialiste n'est pas un luxe.

---

**Les aides à la consultance nous ont été très utiles pour réaliser des études techniques brassicoles, pour notre stratégie web, notre plan financier, concernant le matériel et les machines à déployer.**

---

Par ailleurs, les aides aux investissements généraux ont été pour nous plus que les bienvenues, compte tenu des montants que nous avons dû investir. Ces aides ont concerné des machines, de la rénovation de bâtiments, la construction de notre nouvelle brasserie à Anderlecht.

Pour notre projet et notre bière Babylone, qui permet aussi de recycler 10 tonnes de pain par an, nous avons bénéficié d'une aide à l'engagement. La manière dont nous concevons notre activité nous a aussi valu de bénéficier d'aides dans le cadre de projets d'économie circulaire via le programme be circular. »

**La société BePark, dirigée par Julien Vandeleene, permet une gestion plus dynamique des emplacements de parking, non seulement à Bruxelles et en Belgique, mais aussi en France où elle a ouvert des bureaux à Paris. Pour les propriétaires d'emplacements privés, son approche, ses outils et ses services offrent une optimisation des disponibilités, au bénéfice des usagers.**

« Nous avons pu bénéficier de plusieurs aides à la consultance pour répondre à différents besoins : coaching pour de la vente, pour des développements informatiques, pour de l'accompagnement stratégique », confie son CEO Julien Vandeleene. « Les aides financières à l'exportation s'avèrent également très utiles : pour la réalisation de supports spécifiques, pour nos outils de promotion, pour des études de marché. »



**Pour Olivier De Beys, de l'imprimerie De Beys à Uccle, chaussée de Waterloo, son passage par le service subsides de KBC Brussels lui a fait gagner beaucoup de temps :**

« J'avais une toiture plate de 450m<sup>2</sup> à isoler et rendre étanche. On y a placé 132 panneaux solaires.

---

**En tant qu'indépendant, je suis très pris par mon travail et n'ai pas beaucoup d'énergie à consacrer à des démarches fastidieuses pour obtenir un subside : demande, devis, bon de commande, suivi des délais, etc.**

---

Pour le peu que coûte l'intervention de KBC Brussels, cela en vaut plus que la peine de passer par eux. En plus, pour le suivi du dossier avec l'administration, c'est un plus incontestable. »

## DES AIDES SOUS LE PROJECTEUR



Ci-après nous reprenons les aides les plus courantes, celles qui sont le plus susceptibles de rencontrer les besoins des entreprises. Il existe par ailleurs d'autres aides, plus spécifiques ou dont les critères d'attribution sont tels qu'elles s'adressent à un public plus limité.

### **Aides aux investissements généraux**

Les règles concernant ces aides sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2018. Ce que les observateurs avertis en disent ? Sur le fond, d'abord, l'on passe à une aide qui se concentre sur l'achat de machines, d'équipements et sur les travaux d'installation tandis qu'elle se réduit dans son volet immobilier. Sur la forme ensuite : complexification. L'on passe d'une dizaine de critères d'octroi à une quinzaine. Aux critères « emploi » et « économie » s'ajoutent des critères territoriaux et de diversité. Les interventions varient également en fonction de la taille de l'entreprise.

Les taux de prime, c'est-à-dire de couverture, varient de 2,5% à 30%, en fonction de la taille de l'entreprise et de critères cumulatifs complémentaires. Aux 5% de base (micro et petites entreprises) peuvent s'ajouter des majorations en fonction de différents critères, de politique d'emploi, d'éco-

nomie, de diversité ou de territoire : par exemple : starter +5%, secteur prioritaire +5%, entreprise en économie circulaire +10%, localisation en zone de développement +5% (la zone canal). Dans un cas de figure particulier, en Zone d'Economie Urbaine Stimulée, un taux direct de 30% existe à condition de combiner une série de conditions relativement contraignantes.

Pour les investissements immobiliers, la prime est divisée par trois, avec un taux de couverture variant de 5 à 10% maximum dans le cas d'une micro ou d'une petite entreprise.

Au rang des bonnes nouvelles, il faut signaler l'abaissement du seuil d'intervention à 10.000 euros d'investissements pour un starter (entreprise de moins de 4 ans) de même que la liquidation de la prime, pour les starters, en une seule tranche. Le délai de réalisation de l'investissement qui passe de 120 jours calendriers à 6 mois est également à ranger parmi les points positifs.

[Pour le descriptif détaillé des modalités des aides aux investissements généraux, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.](#)

### **Consultance**

Parmi les aides aux entreprises, celles qui ont trait à la consultance rencontrent depuis des années un franc succès. Elles concernent des domaines d'intervention très variés qui vont, sans être exhaustif, des changements dans le processus de production de biens et services, aux études de marché, en passant par la digitalisation, le diagnostic de reprise d'entreprise, les études juridiques, les études de faisabilité technique, la mise en œuvre d'un plan de relance, la transition vers l'économie circulaire.

Dans le nouveau système, cette aide reste intéressante, même si les observateurs déplorent une certaine complexification avec un système de bonus, une diminution du taux de prime de base qui passe de 50 à 40% et le plafonnement de l'aide qui passe de 30.000 euros annuels à 10.000 euros.

[Pour le descriptif détaillé des modalités des aides à la consultance, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.](#)

### **Site web et plate-forme d'e-commerce**

Cette aide ressemble à l'aide de consultance, si ce n'est qu'elle est plafonnée à 5.000 euros par an et qu'elle concerne spécifiquement les sites web et l'e-commerce. Ce qui est visé ? La création ou la refonte d'un site internet ou d'une plate-forme d'e-commerce ; le conseil pour le lancement, le positionnement ou le repositionnement de ses ventes en ligne ; l'audit en vue d'optimiser son site web ou sa plate-forme d'e-commerce.

[Pour le descriptif détaillé des modalités de l'aide site web et plate-forme d'e-commerce, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.](#)

### **Aides aux exportations**

Les aides financières à l'exportation pour les PME bruxelloises sont fort appréciées. Le top 3 de ces aides concerne : 1. la réalisation d'un support informatif ; 2. un voyage de prospection ; 3. une exposition durant une foire à l'étranger. En fonction de l'aide, les plafonds d'intervention varient de 3.000 à 20.000 euros. Les taux d'intervention s'élèvent généralement à 50%, parfois à 75% sur certaines aides à destination des starters. Une nouveauté depuis fin 2021 : une aide pour le conseil sur la stratégie à l'export.

Pour le descriptif détaillé des modalités des aides aux exportations, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.

### **Mise aux normes**

Les investissements de mise en conformité aux normes européennes, en vue d'adapter le mode de fabrication à une norme environnementale, de sécurité ou d'hygiène, peuvent bénéficier d'une aide de 40% sur des montants allant jusqu'à 80.000 euros. A noter que, pour les starters, le versement de l'aide accordée se fait en une seule tranche, ce qui constitue un progrès notoire.

Pour le descriptif détaillé des modalités des aides aux mises aux normes, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.

### **Sécurisation**

Un autre type d'aides tout aussi apprécié concerne les investissements de sécurisation. Désormais les pharmacies entreront également en ligne de compte. Pour sécuriser leur établissement, les entreprises peuvent bénéficier d'une prime de 40% d'un investissement avec un plafond de 10.000 euros et qui peut consister en une alarme, une protection mécanique ou de la vidéo-surveillance.

Pour le descriptif détaillé des modalités des aides à la sécurisation, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.

### **Accessibilité et intégration urbaine**

L'activité de l'entreprise en ville peut exiger des investissements d'intégration en milieu urbain, que cela soit dans le cadre de troubles de voisinage (vue, lumière, niveaux sonores, éclairage), dans le cadre de la réhabilitation de sites pollués, du traitement de la pollution des sols, d'une amélioration de l'accessibilité des PMR, des personnes âgées et des poussettes, d'une meilleure intégration d'activités circulaires existantes ou à créer. Pour tous ces cas existe cette prime avec un taux de couverture de 40% d'une dépense maximale de 200.000 euros.

Pour plus d'informations sur cette aide, comme celle de l'indemnisation à cause d'un chantier, contactez Subsidia.

### **Travaux publics perturbants**

La nuisance subie par un commerce à cause d'un chantier de niveau 2 durant 29 jours calendriers consécutifs, peut ouvrir le droit à une indemnisation allant de 2.000 € à 2.700 €, pour les micro et petites entreprises. En outre ce commerce subissant une telle nuisance peut bénéficier d'une prime à l'investissement pour une rénovation (façade, devanture, espaces ouverts aux clients) visible depuis la voirie. Le taux de couverture s'élève à 40% sur une dépense maximale de 10.000 euros.

Pour plus d'informations sur cette aide, comme celle sur l'indemnisation à cause d'un chantier, contactez Subsidia.

### **Prime pour remplacer un ancien véhicule utilitaire léger**

Cette aide, aussi qualifiée d'aide pour la Low Emission Zone (LEZ), allant de 30% à 40% est plafonnée à 15.000 euros de prime par véhicule si le véhicule de remplacement est 100% électrique. Elle vise à soutenir le remplacement d'un véhicule diesel ou essence ou gaz de catégorie N1 (transport de marchandises ne dépassant pas 3,5 tonnes) immatriculé en Région bruxelloise afin de se conformer aux nouvelles normes d'accès à la zone de basses émissions. Complémentairement à l'achat d'un nouveau véhicule, cette aide peut également couvrir 50% du coût d'installation d'une borne de recharge électrique.

Pour le descriptif détaillé des modalités des aides pour la Low Emission Zone, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.

### **Prime pour places de crèche**

La réservation et l'occupation de places en crèche au profit des enfants, jusqu'à trois ans, de votre personnel, donne droit à un remboursement de 4.000 euros par place, le nombre de places finançables variant entre 3 et 10 en fonction de la taille de l'entreprise.

Pour le descriptif détaillé des modalités des aides pour places de crèche, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.

### **Aide à la formation**

Des formations qui permettent d'améliorer le fonctionnement ou le développement économique du bénéficiaire, que ce soit au bénéfice du personnel ou du dirigeant, peuvent donner lieu à une aide à concurrence de 40% des dépenses avec un plafond de 10.000 euros pour les entreprises de moins de 50 travailleurs et de 15.000 euros par an pour celles de moins de 250 travailleurs. Le taux de prime peut aller jusqu'à 60% si l'entreprise est, par exemple, starter et issue d'un secteur prioritaire.

Pour le descriptif détaillé des modalités des aides à la formation, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.

### **Aides au recrutement pour projet de croissance économique**

L'aide vient soutenir le recrutement d'un nouveau travailleur à temps plein sous CDI dans le cadre de la réalisation d'un projet de croissance économique. Un projet de croissance économique est un projet qui vise une augmentation du chiffre d'affaires du bénéficiaire et la création d'emploi. Il est question d'un montant jusqu'à 20.000 euros pour la première année pour les micros et petites entreprises et 15.000 euros l'année suivante. Dans ce cas, il s'agit de soutenir le recrutement dans le cadre d'un projet en croissance, l'aide servant à couvrir une partie de la rémunération et des charges sociales de la personne engagée, laquelle doit être demandeur d'emploi inscrit auprès d'Actiris.

[Pour le descriptif détaillé des modalités des aides au recrutement pour projet de croissance économique, voir la fiche reprise en fin de document dans notre section Fiches pratiques.](#)

### **Autres primes RH & Recrutements**

Une série de primes qui visent le soutien au recrutement existent. Compte tenu des conditions cumulatives pour en bénéficier, il s'agit de primes relativement difficiles à obtenir. Ainsi, il existe des aides au recrutement pour projet d'économie circulaire, des aides au recrutement dans la ZEUS (Zone d'économie urbaine stimulée).

Une aide existe pour favoriser le recrutement d'un nouveau travailleur à temps plein, domicilié dans une Zone d'Economie Urbaine Stimulée (globalement la zone canal) depuis au moins 6 mois au moment du recrutement. Il s'agit d'une aide de 3.000 euros au terme de la première année de recrutement et de 6.000 euros au terme de la deuxième année après le recrutement.

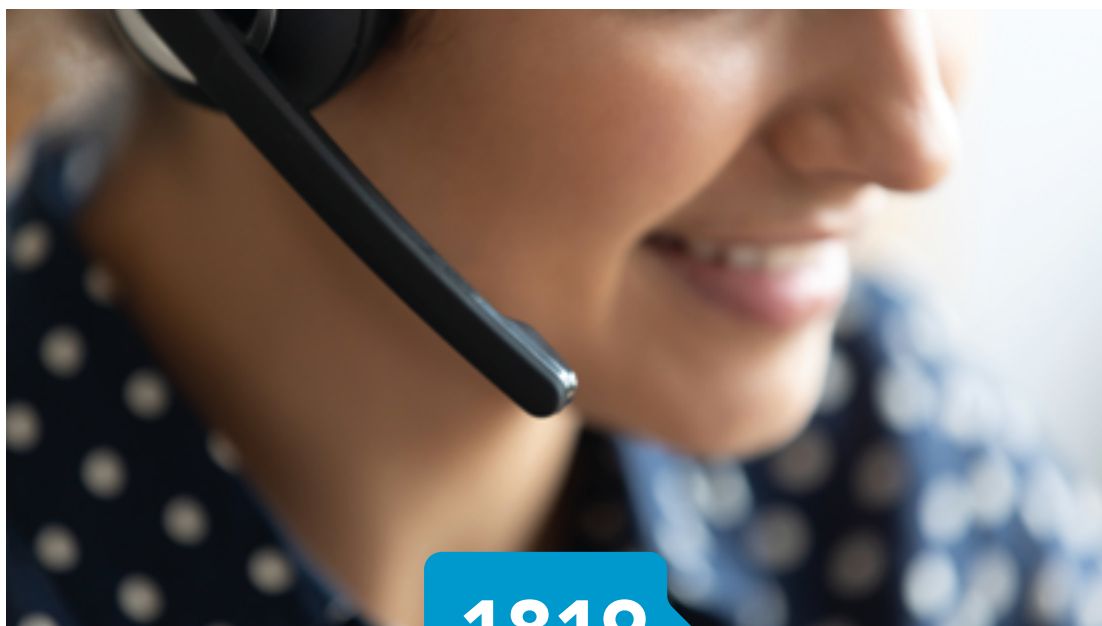
Un autre aide concerne le recrutement d'un nouveau travailleur à temps plein à durée indéterminée dans le cadre de la réalisation d'un projet d'économie circulaire. L'entreprise bénéficiaire doit au préalable faire l'objet d'un accompagnement en matière d'économie circulaire par hub.brussels. Il s'agit d'une aide de 20.000 euros au terme de la première année de recrutement et de 15.000 euros au terme de la deuxième année après le recrutement.

Il existe également une prime pour validation des compétences de votre personnel, une prime de pré-activité préalable au lancement de votre activité, de même qu'une prime de coworking pour le personnel.

[Pour le descriptif détaillé de ces aides, nous vous invitons à contacter Subsidia. Les aides Recrutement en zone ZEUS et Recrutement pour projet d'économie circulaire sont détaillées dans notre section Fiches pratiques.](#)



## VOS CONTACTS UTILES



**1819**

guichet d'information générale  
*info@1819.brussels*  
tél : **1819**

**Bruxelles Economie Emploi**  
*werk-economie-emploi.brussels/fr/*

**Subsidia@KBC Brussels**  
Dimitri Van Rossum,  
Head of Subsidia@KBC Brussels  
*subsidia@kbcbrussels.be*

# FICHES PRATIQUES

Les fiches pratiques des aides sont regroupées ici en trois catégories : l'une qui reprend les aides aux investissements généraux et spécifiques, une autre qui concerne les aides les plus courantes et une troisième qui a trait aux RH et au recrutement.

Avant d'aborder ces types d'aides, nous avons repris une fiche de critères généraux listant des conditions et des critères qui s'appliquent à l'ensemble de ces aides : la taille de l'entreprise, les activités exclues et les conditions générales.

## Fiche : Critères généraux

### ► Aides aux investissements généraux et spécifiques

Fiche 1 : **Investissements généraux**

Fiche 2 : **Mise aux normes**

Fiche 3 : **Accessibilité PMR**

Fiche 4 : **Remplacements de véhicules (Zone basses émissions)**

### ► Aides les plus courantes

Fiche 5 : **Sécurisation**

Fiche 6 : **Consultance**

Fiche 7 : **Site web et e-commerce**

Fiche 8 : **Exportations**

### ► RH & Recrutement

Fiche 9 : **Crèche**

Fiche 10 : **Formation**

Fiche 11 : **Recrutement projet de croissance économique**

Fiche 12 : **Recrutement en zone ZEUS**

Fiche 13 : **Recrutement pour Projet d'économie circulaire**

## FICHE : CRITÈRES GÉNÉRAUX



### DÉFINITION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Catégorie *	Effectif (ETP)	Chiffres d'affaires ou total du bilan **	
		CA	BILAN
<b>Micro-entreprise</b>	< 10	≤ 2 millions €	≤ 2 millions €
<b>Petite entreprise</b>	< 50	≤ 10 millions €	≤ 10 millions €
<b>Moyenne entreprise</b>	< 250	≤ 50 millions €	≤ 43 millions €
<b>Grande entreprise</b>	≥ 250	> 50 millions €	> 43 millions €

\* Pour passer d'une catégorie à une autre, il faut que l'un des seuils soit dépassé pendant 2 périodes comptables consécutives.

\*\* Une entreprise peut choisir de se conformer soit au seuil du CA, soit au seuil du bilan.

Pour déterminer la taille réelle de l'entreprise, on tiendra également compte

- du groupe éventuel qui détient 25% ou plus des parts de l'entreprise
- des entreprises détenues à 25% ou plus

## ACTIVITES EXCLUES

- Agriculture, sylviculture et pêche sauf activités de soutien aux cultures, à la production animale
- Industries extractives
- Cokéfaction, fabrication de fibres, sidérurgie, construction navale, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Captage, traitement et distribution d'eau
- Réparation de véhicules automobiles et motocycles
- Intermédiaires de commerce
- Pharmacies
- Transports ferroviaires, transports de voyageurs, transports routiers de fret (sauf déménagement), transports par eau, transports aériens
- Notaires, huissiers
- Administration publique, enseignement
- Santé humaine et action sociale sauf
  - Centre de jour pour adultes avec handicap moteur ou mental
  - Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes avec handicap moteur et pour jeunes enfants
  - Activités des ETA
- Arts, spectacles et activités récréatives, sauf si finalité principale d'ordre commercial
- Organisation associative
- Organismes extraterritoriaux

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- Avoir une unité d'établissement sur la Région de Bruxelles-Capitale
- Pour les autres aides que celles aux investissements généraux, ne pas avoir reçu plus de 200.000 € d'aides « de minimis » sur les 3 dernières années

► **Investissements généraux et spécifiques**

Fiche 1 : **Investissements généraux**

Fiche 2 : **Mise aux normes**

Fiche 3 : **Accessibilité PMR**

Fiche 4 : **Remplacements de véhicules (Zone basses émissions)**

## FICHE 1 : INVESTISSEMENTS GÉNÉRAUX



Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes

### AUSSI ADMIS SI MICRO-ENTREPRISE STARTER

- Promotion immobilière et activités immobilières
- Activités financières et d'assurances
- Avocats et autres activités juridiques
- Activités de sièges sociaux
- Conseils en relations publiques et communication
- Contrôle technique
- Vétérinaires

### INVESTISSEMENTS ADMIS

#### 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Les investissements doivent être :

- réalisés en région bruxelloise

**Aides aux  
investissements  
généraux**

**Région de  
Bruxelles-Capitale**

- inscrits aux immobilisés du bilan et/ou au tableau des amortissements
- nécessaires à l'activité professionnelle
- en vue d'une exploitation effective par l'entreprise

## 2. SEUILS MINIMAUX

	micro-entreprises	petites entreprises	moyennes entreprises
<b>Non Starter</b>	15.000	30.000	100.000
<b>Starter</b>	10.000	15.000	100.000

Exclusion des factures de moins de EUR 500,- hors TVA

## 3. INVESTISSEMENTS GENERAUX ADMIS

### Si relatifs à

- création (< 4 ans Banque Carrefour)
- extension d'une unité d'établissement :
  - augmentation physique de surface
  - achat d'un immeuble loué
  - acquisition de mobilier/équipement/machine justifié par une augmentation des activités.
- diversification de production sur de nouveaux marchés de produits.
- changement fondamental dans processus de production

### Exemples d'investissements généraux admis

**a) Immobiliers :** ateliers, entrepôts, terrains, bureaux, surfaces commerciales, frais d'architectes, de géomètre. Qu'il s'agissent d'acquisition, de construction, de transformation.

**b) Mobilier neuf:** équipements, machines, informatique. Sont inclus les frais de transport/montage/installation.

**c) Matériel roulant** (*transport pour compte propre*) **neuf** immatriculé en Région de Bruxelles-Capitale (sauf si leasing car immatriculation dans la Région du leaser) et répondant aux normes d'émissions européennes :

- camions, camionnettes, véhicule tracteurs de semi-remorque et remorque
- semi-remorques, remorques
- engins spéciaux aménagés pour l'activité
- vélos et vélos électriques avec conteneur ou plate-forme intégrée

**d) Reprise de fonds de commerce :** seuls les machines et équipements valorisés par un rapport de réviseur.

**Restrictions :**

- L'établissement dont les machines et équipements sont repris est fermé
- max 15.000 €
- max 3 aides de reprise de fonds de commerce
- les machines et équipements ayant déjà fait l'objet d'une aide sont exclus

**e) Incorporels :** dépôt ou achat de brevets, marques, modèles.

**4. EXCLUSION GENERALE DES INVESTISSEMENTS DESTINES A**

- la modernisation, le remplacement (sauf si dans la zone de développement) ou simple adaptation aux nouvelles normes
- l'acquisition de droits réels immobiliers (droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose)
- la location (sauf si la location est accessoire à un service fourni)
- l'acquisition de biens à un actionnaire/une société liée ou apparentée
- l'acquisition de véhicules pour les entreprises de transport
- l'acquisition de parts ou d'actions
- l'acquisition de mobilier ou matériel d'occasion, sauf si acquis auprès d'un professionnel dont l'activité porte sur la vente, la récupération, la valorisation, le remploi ou le recyclage de tels biens et revêtu d'une garantie de minimum 6 mois.

**AIDES****1. PRIME A L'INVESTISSEMENT**

Tous les modes de financements (crédits, fonds propres, leasing,..) sont admis (sauf renting).

**2. INTENSITE**

Plafonds :

- **max. 350.000 Eur** d'aide par décision définitive et par année civile.
- **max. 500.000 Eur** si en zone de développement.

Selon la taille de l'entreprise :

**a) Aide de base****b) Aide complémentaire Politique Emploi :**

- Personnel infra : n'ayant pas le certificat d'enseignement secondaire supérieur
- Demandeur d'Emploi Inoccupé : engagé auprès d'Actiris via un CDI depuis au moins 3 mois
- Croissance des effectifs : augmentation du nombre d'ETPs de min 30% au cours des 3 dernières années comptables

- Contrat de formation en alternance
- Convention de stage de chef d'entreprise
- Contrat d'alternance
- Contrat d'apprentissage
- Convention d'immersion professionnelle
- Contrat de travail à ½ temps lié à l'inscription auprès d'un centre de formation en alternance reconnu par l'une des communautés

c) Aide complémentaire **Politique Economique** :

- **Starter** : immatriculé à la Banque Carrefour depuis < 4 ans
- **Entreprise sociale** : agrément entreprise sociale
- **Economie circulaire** : label éco-circulaire
- **Secteurs prioritaires** :
  - Industrie et artisanat (NACE 10.110 à 33.200 et 95)
  - Gestion de l'environnement (NACE 37.000 à 39.000)
  - Horeca et tourisme (NACE 55.100 à 56.309 et 79)
  - Commerce de détail (NACE 47.111 à 47.990)
  - Travaux d'installation ou de finition dans la rénovation (NACE 43.211 à 43.999)
  - Technologies de l'information et des communications (NACE 59, 60.100 à 62.090 et 631)
  - Recherche et développement (NACE 72.110 à 72.200)

d) Aide complémentaire **Politique Diversité** :

- Plan de diversité ou label de diversité approuvé tels que prévus à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2009

e) Aide complémentaire **Politique Territoriale** :



- **Zone de développement** : principalement le long du canal, parties des communes d'Anderlecht, de Molenbeek, de Bruxelles-ville et tout Forest) . Cette zone est en phase de redéfinition. Nous attendons la nouvelle version en septembre ou octobre 2022.)
- **ZEUS** : Zone d'Economie Urbaine Stimulée telle que délimitée dans l'arrêté régional. Concerne certains secteurs statistiques des communes d'Anderlecht, de Molenbeek, de Bruxelles-ville et de Forest.



## 3. RECAPITULATIF

AIDES	MICRO	PETITES	MOYENNES
<b>BASE</b>	<b>5%</b>		<b>2,50%</b>
<b>POL. EMPLOI</b>	<b>5%</b> si 1 ETP infra	<b>5%</b> si 20% des ETP infra	<b>5%</b> si 30% des ETP infra
	<b>5%</b> si recrutement auprès de Actiris depuis au moins 3 mois avec CDI de 1 Demandeur d'Emploi Inoccupé		
	<b>5%</b> si augmentation de 30% des effectifs sur les 3 dernières années		
	<b>5%</b> si 1 ETP sous contrat de formation en alternance		
	<b>Max 20%</b>		<b>Max 15%</b>
<b>POL. ECONOMIQUE</b>	<b>5%</b> si starter		/
	<b>10%</b> si entreprise sociale		
	<b>10%</b> si entreprise en économie circulaire		
	<b>5%</b> si secteur prioritaire		
<b>Max 20%</b>		<b>Max 15%</b>	
<b>POL. DIVERSITE</b>	<b>5%</b> si plan ou label de diversité		
<b>POL. TERRITORIALE</b>	<b>5%</b> si Zone de Développement (ZD)		
	D'office <b>30%</b> si ZEUS (Max 15% si achat immobilier)		D'office <b>20%</b> si ZEUS (Max 10% si achat immobilier)
	et si 30% du personnel de l'unité d'établissement est domicilié dans la ZEUS		
	depuis au moins 6 mois et est avec un CDI ou un CDD d'au moins 3 ans		
<b>MAX</b>	<b>30%</b> en ZD <b>15%</b> Hors ZD		<b>20%</b> en ZD <b>10%</b> Hors ZD
	Max 500.000 € en ZD		
	Max 350.000 € Hors ZD		

Pas de majoration Emploi/Economique/Diversité si achat immobilier

## FICHE 2 : MISE AUX NORMES



Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes

### AUSSI ADMIS SI MICRO-ENTREPRISE STARTER

- Promotion immobilière et activités immobilières
- Activités financières et d'assurances
- Avocats et autres activités juridiques
- Activités de sièges sociaux
- Conseils en relations publiques et communication
- Contrôle technique
- Vétérinaires

### INVESTISSEMENTS ADMIS

#### 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Les investissements doivent être :

- réalisés en région bruxelloise
- inscrits aux immobilisés du bilan et/ou au tableau des amortissements
- nécessaires à l'activité professionnelle
- en vue d'une exploitation effective par l'entreprise

Aides aux  
investissements  
conformité  
aux normes

Région de  
Bruxelles-Capitale

## 2. MISE EN CONFORMITE AUX NORMES REGIONALES, FEDERALES OU EUROPEENNES

Investissements en vue d'adapter le mode de fabrication à une norme environnementale, de qualité, de sécurité ou d'hygiène.

### Condition

Préalablement à la demande d'aide, avis d'un expert sur la nécessité des investissements pour la mise en conformité aux normes.

Expert :

- est une personne physique
- est indépendant de l'entreprise
- est spécialisé dans le domaine de compétence concerné
- ayant min 2 ans d'expérience
- ayant une compétence notoire (liste de références et expérience pratique)

## 3. SEUILS MINIMAUX

Investissements de minimum EUR 5.000,- hors TVA

+ Exclusion des factures de moins de EUR 500,- hors TVA

## 4. INVESTISSEMENTS EXCLUS

Mise aux normes dans le cadre de la création d'une nouvelle unité d'établissement ou d'un changement d'unité d'établissement, et ce pour une période de 2 ans

## AIDES

### 1. PRIME A L'INVESTISSEMENT

Tous les modes de financements (crédits, fonds propres, leasing,..) sont admis (sauf renting)

### 2. NIVEAU DE L'AIDE

	Aide (% des coûts)	Plafond de l'aide
Prime	40 %	32.000 €

## FICHE 3 : ACCESSIBILITÉ PMR



Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes

### AUSSI ADMIS SI MICRO-ENTREPRISE STARTER

- Promotion immobilière et activités immobilières
- Activités financières et d'assurances
- Avocats et autres activités juridiques
- Activités de sièges sociaux
- Conseils en relations publiques et communication
- Contrôle technique
- Vétérinaires

### INVESTISSEMENTS ADMIS

#### 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Les investissements doivent être :

- réalisés en région bruxelloise
- inscrits aux immobilisés du bilan et/ou au tableau des amortissements
- nécessaires à l'activité professionnelle
- en vue d'une exploitation effective par l'entreprise

Aides aux  
investissements  
d'accessibilité  
aux PMR

Région de  
Bruxelles-Capitale

## 2. INVESTISSEMENTS ADMIS

Investissements favorisant l'accès des PMR, des personnes âgées et des poussettes par l'installation d'éléments facilitant ou modification d'installations existantes

## 3. SEUILS MINIMAUX

EUR 3.000,- hors TVA

+ Exclusion des factures de moins de EUR 500,- hors TVA

## AIDES

### 1. PRIME A L'INVESTISSEMENT

Tous les modes de financements (crédits, fonds propres, leasing,..) sont admis (sauf renting)

### 2. NIVEAU DE L'AIDE

Intégration urbaine	Aide (% des coûts)	Plafond
Prime	40 %	80.000 €

## FICHE 4 : REPLACEMENTS DE VÉHICULES (ZONE BASSES ÉMISSIONS)



Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes

### AUSSI ADMIS SI MICRO-ENTREPRISE STARTER

- Promotion immobilière et activités immobilières
- Activités financières et d'assurances
- Avocats et autres activités juridiques
- Activités de sièges sociaux
- Conseils en relations publiques et communication
- Contrôle technique
- Vétérinaires

### DOMAINES D'INTERVENTION

#### 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Les investissements doivent être :

- réalisés en région bruxelloise
- inscrits aux immobilisés du bilan et/ou au tableau des amortissements
- nécessaires à l'activité professionnelle
- en vue d'une exploitation effective par l'entreprise

Aides pour  
la Low  
Emission Zone

Région de  
Bruxelles-Capitale

## 2. INVESTISSEMENTS ADMIS

- a) Remplacement d'un véhicule de catégorie N1 (transport de marchandises ne dépassant pas 3,5 Tonnes) immatriculé dans la Région de Bruxelles-Capitale afin de se conformer aux normes d'accès à la zone de basses émissions

Véhicule remplacé		
Carburant	Norme Euro	Date de réception de la demande
Diesel	4	31/01/22 au 31/12/23
	5	31/01/22 au 31/12/26
	Classe I : 6b, 6c, 6d-Temp Classe II ou III : 6b, 6c	01/01/25 au 31/12/29
	Classe I : 6d ou norme supérieure Classe II ou III : 6d-Temp	01/01/27 au 31/12/31
	Classe II ou III : 6d ou norme supérieure	01/01/30 au 31/12/34
Essence/ Gaz naturel	2	31/01/22 au 31/12/26
	3	01/01/25 au 31/12/29
	4, 5, 6b, 6c, 6d-Temp	01/01/27 au 31/12/31
	6d ou norme supérieure	01/01/32 au 31/12/36

Classe I : véhicule dont la masse en ordre de marche est inférieure à 1.280 Kg

Classe II : véhicule dont la masse en ordre de marche est comprise entre 1.281 Kg et 1.735 Kg

Classe III : véhicule dont la masse en ordre de marche est comprise entre 1.736 Kg et 3.475 Kg

- b) Transformation d'un véhicule en véhicule rétrofit (transformé en véhicule uniquement électrique)
- c) Installation d'une borne de recharge électrique

## 3. CONDITIONS

- a) Le véhicule de remplacement est de catégorie N1 ou L7e-CU (quadrivable lourd électrique à fin utilitaire)
- b) Le véhicule de remplacement répond aux normes d'émission européennes applicables aux nouveaux véhicules mis sur le marché au mo-

ment de la décision d'octroi de l'aide, même si il ne s'agit pas d'un nouveau véhicule

- c) Le véhicule remplacé ou transformé est immatriculé dans la Région Bruxelloise (sauf pour les entreprises en personnes physiques et peu importe la région en cas de leasing)
- d) Le véhicule remplacé est immatriculé depuis au moins une année ininterrompue à la date de la facture d'achat du véhicule de remplacement
- e) Le véhicule remplacé ou transformé est immatriculé depuis au moins 6 mois avant la date à partir de laquelle il cesse d'être autorisé à accéder à la LEZ

#### 4. INVESTISSEMENTS EXCLUS

- a) Véhicule à moteur thermique, à l'exception des véhicules à essence ou au gaz de catégorie N1, Classe II ou III (pour le remplacement d'un véhicule de même catégorie)
- b) Véhicule destinés à la location
- c) Acquisition par une personne morale d'un véhicule appartenant à un actionnaire ou à une entreprise du même groupe
- d) Véhicule d'occasion sauf si acquis auprès d'un professionnel dont l'activité porte sur la vente de tels véhicules

### AIDES

Low Emission Zone	Aide (% des coûts)	Plafond de l'aide	
N1 électrique L7e-CU	30% ou 40 %	EUR 15.000 / véhicule (inclus la borne (*))	Max 3 primes / an
Transformation en rétrofit	30% ou 40 %	EUR 7.500 / véhicule (inclus la borne (*))	
N1 thermique Classe II ou III	20%	EUR 3.000 / véhicule	
(*) Borne électrique	50%	EUR 1.000	Max 1 borne / véhicule subsidé

Pour les moyennes entreprises, les plafonds par véhicule sont diminués de 1/3.



► **Aides les plus courantes**

Fiche 5 : **Sécurisation**

Fiche 6 : **Consultance**

Fiche 7 : **Site web et e-commerce**

Fiche 8 : **Exportations**

## FICHE 5 : SÉCURISATION



Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes

### AUSSI ADMIS SI MICRO-ENTREPRISE STARTER

- Promotion immobilière et activités immobilières
- Activités financières et d'assurances
- Avocats et autres activités juridiques
- Activités de sièges sociaux
- Conseils en relations publiques et communication
- Contrôle technique
- Vétérinaires

### INVESTISSEMENTS ADMIS

#### 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Les investissements doivent être :

**Aides aux  
investissements  
de sécurisation**

**Région de  
Bruxelles-Capitale**

- réalisés en région bruxelloise
- inscrits aux immobilisés du bilan et/ou au tableau des amortissements
- nécessaires à l'activité professionnelle
- en vue d'une exploitation effective par l'entreprise

## 2. SECURISATION

Investissements de sécurisation d'une unité d'établissement (alarme, protection mécanique et vidéo-surveillance).

## 3. SEUILS MINIMAUX

EUR 3.000,- hors TVA

+ Exclusion des factures de moins de EUR 500,- hors TVA

## AIDES

### 1. PRIME A L'INVESTISSEMENT

Tous les modes de financements (crédits, fonds propres, leasing,..) sont admis (sauf renting)

### 2. NIVEAU DE L'AIDE

Sécurisation	Aide (% des coûts)	Plafond de l'aide
Prime	40 %	EUR 10.000

## FICHE 6 : CONSULTANCE



Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes

### DOMAINES D'INTERVENTION

#### CONSULTANCE

- a) Changements dans la production de produits ou services
- b) Etudes de marché relatives aux lancements de nouveaux produits ou services ou à l'entrée dans de nouveaux marchés
- c) Etudes juridiques
- d) Etudes de faisabilités techniques
- e) Digitalisation, sécurisation informatique et services IT (à l'exception du développement de site internet ou de plate-forme d'e-commerce)
- f) Gouvernance par l'appui d'un administrateur externe
- g) Elaboration ou consolidation d'un plan de diversité
- h) Gouvernance participative via l'implication des travailleurs dans la prise de décision
- i) Prévention de l'épuisement professionnel (syndrome du burnout)
- j) Diagnostic de reprise d'une entreprise
- k) Etablissement ou accompagnement à la mise en œuvre d'un plan de relance

*Condition : une perte de 20% du chiffre d'affaires sur les 2 derniers exercices fiscaux sur base des déclarations TVA*

- l) Transition vers l'économie circulaire
  - i. Diminution de l'empreinte écologique en termes de déchets, d'énergie ou de matières
  - ii. Meilleure valorisation d'une matière générée par l'entreprise

**Aides  
à la consultance**

**Région de  
Bruxelles-Capitale**

- iii. Transformation vers des modèles d'économies circulaires et de la fonctionnalité durable
- iv. Inclusion possible de matériaux réutilisés dans le processus de fabrication
- v. Approvisionnement en matières par des circuits courts
- vi. Fabrication produits éco conçus

## CONDITIONS

### f) Consultant

- est indépendant du bénéficiaire
- est spécialisé dans le domaine concerné
- ayant min 2 ans d'expérience
- ayant une compétence notoire (liste de références et expérience pratique)
- n'a plus effectué depuis 2 ans de mission pour le bénéficiaire
- possède la prestation des services de conseil concernés comme activité principale
- facture directement le bénéficiaire

### g) Exclusion des missions

- qui constituent une activité permanente ou récurrente
- qui sont en rapport avec des dépenses de fonctionnement normal
- qui sont prestées de manière régulière en sous-traitance
- pour lesquelles l'entreprise dispose des compétences suffisantes en son sein recours
- qui durent plus de 6 mois

## AIDES

Consultance	Aide (% des coûts)	Subsides minimum	Plafond de l'aide
Base	40 %	EUR 500	5 missions / an EUR 10.000 / an
Complément politique économique :			
Starter	+ 10%		
Entreprise sociale	+ 10%		
Economie circulaire	+ 10%		
Secteur prioritaire (*)	+ 10%		
Plan de diversité	+ 10%		
Maximum	60%		

(\*) Secteurs prioritaires :

- Industrie et artisanat (NACE 10.110 à 33.200 et 95)
- Gestion de l'environnement (NACE 37.000 à 39.000)
- Horeca et tourisme (NACE 55.100 à 56.309 et 79)
- Commerce de détail (NACE 47.111 à 47.990)
- Travaux d'installation ou de finition dans la rénovation (NACE 43.211 à 43.999)
- Technologies de l'information et des communications (NACE 59, 60.100 à 62.090 et 631)
- Recherche et développement.(NACE 72.110 à 72.200)

## FICHE 7 : SITE WEB ET E-COMMERCE

Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes



### DOMAINES D'INTERVENTION

#### SITE INTERNET ET PLATEFORME D'E-COMMERCE

- m) Création ou refonte d'un site internet ou d'une plate-forme d'e-commerce
- n) Conseil pour le lancement, le positionnement ou repositionnement de ses ventes en ligne
- o) Mission d'audit et d'optimisation liées à son site internet ou à sa plateforme d'e-commerce

#### CONDITIONS

- h) Consultant ou organisme
  - est indépendant du bénéficiaire
  - est spécialisé dans le domaine concerné

**Aides au  
site internet et  
e-commerce**

**Région de  
Bruxelles-Capitale**

- a min 2 ans d'expérience
- fait preuve d'une compétence notoire (liste de références et expérience pratique)
- n'a plus effectué depuis 2 ans de mission pour le bénéficiaire
- possède la prestation des services de conseil concernés comme activité principale
- facture directement le bénéficiaire

i) Exclusion des missions

- qui constituent une activité permanente ou récurrente
- qui sont en rapport avec des dépenses de fonctionnement normal
- qui sont prestées de manière régulière en sous-traitance
- pour lesquelles l'entreprise dispose des compétences suffisantes en son sein recours
- qui durent plus de 6 mois

## AIDES

Site internet et E-commerce	Aide (% des coûts)	Subsides minimum	Plafond de l'aide
Base	40 %	EUR 500	1 mission / an EUR 5.000 / an
Complément politique économique :			
Starter	+ 10%		
Entreprise sociale	+ 10%		
Economie circulaire	+ 10%		
Secteur prioritaire (*)	+ 10%		
Plan de diversité	+ 10%		
Maximum	60%		

(\*) Secteurs prioritaires :

- Industrie et artisanat (NACE 10.110 à 33.200 et 95)
- Gestion de l'environnement (NACE 37.000 à 39.000)
- Horeca et tourisme (NACE 55.100 à 56.309 et 79)
- Commerce de détail (NACE 47.111 à 47.990)
- Travaux d'installation ou de finition dans la rénovation (NACE 43.211 à 43.999)
- Technologies de l'information et des communications (NACE 59, 60.100 à 62.090 et 631)
- Recherche et développement (NACE 72.110 à 72.200)

## FICHE 8 : EXPORTATIONS

Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes



### DOMAINES D'INTERVENTION

#### 1. REALISER UN SUPPORT INFORMATIF (EXCEPTE SITE INTERNET)

##### a) Dépenses subsidiées

- Réalisation d'un support dans une langue autre que le français ou le néerlandais
  - Formats admis : brochure, dépliant, catalogue, film, logo
  - Formats exclus : site web, e-commerce, support digital, échantillon
- Traduction vers une autre langue que le français ou le néerlandais

Aides  
à l'exportation

Région de  
Bruxelles-Capitale

**b) Montants**

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
5.000 € par an	/	75%	50%

**2. VOYAGE DE PROSPECTION A L'ETRANGER****a) Dépenses subsidiées**

- Voyages d'affaires (reconnaissance de marché, sélection d'importateur ou intermédiaire, contacts avec agents ou acheteurs étrangers)  
Participation à des missions, congrès, journées de contacts, séminaires, visites de foires et salons
  - Max 9 nuitées et 10 jours consécutifs
  - Forfait pour hébergement et voyage en avion
- Assistance d'un tiers pour prospecter à l'étranger. Ce tiers doit avoir au moins 2 ans d'expérience, faire preuve de compétence notoire et être indépendant du bénéficiaire.
- Frais administratifs liés à l'enregistrement, l'homologation et la certification sur des marchés étrangers à des fins de commercialisation de produits et services

**b) Montants**

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
12.500 € par an	Max 5 par an	50% Partout	50% Hors UE

**3. EXPOSER DURANT UNE FOIRE A L'ETRANGER****a) Dépenses subsidiées**

- Frais de location d'un emplacement sur une foire à l'étranger (sauf si emplacement commun subsidié par une autorité publique)
- Frais de mise en place et de gestion de l'emplacement (sauf frais de personnel)
- Frais de voyage et d'hébergement
  - Nuitées entre la veille du début et le lendemain de la fin de la foire
  - Forfait pour hébergement et voyage en avion



**b) Montants**

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
12.500 € par an	/ Max 4 foires par an Max 4 participations à une même foire	75%	50%

**4. EXPOSER DURANT UNE FOIRE VIRTUELLE****a) Dépenses subsidiées**

- Frais d'inscription comme exposant

**b) Montants**

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
10.000 € par an	Max 4 foires par an	75%	50%

**c) Conditions spécifiques**

- L'événement a un caractère international
- L'événement a une durée maximale de 1 mois
- Représentation par les propres délégués du bénéficiaire
- Participation en nom propre ou celui d'une des marques du bénéficiaire
- Dépense minimum de 1.000 €
- Exclusions des dépenses récurrentes ou somptuaires ou réalisées en interne
- Exclusions des prospections virtuelles, des formations, congrès, séminaires, réunions d'associations et de fédérations

**d) Délais et modalités**

- Introduction de la demande au plus tard la veille de la foire
- Dans les 90 jours de la clôture de la foire, demande de paiement sur base de factures

**5. INVITER DES PROSPECTS ISSUS DE MARCHES HORS DE L'UE****a) Dépenses subsidiées**

- Frais d'hébergement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
- Frais de déplacement
  - Forfait pour les frais de voyage par avion
- Maximum 2 prospects pendant 2 nuits

**b) Montants**

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
3.000 € par prime	Max 2 invitations par an	50%	50%

**6. PARTICIPATION A UN APPEL D'OFFRES POUR UN MARCHÉ HORS DE L'UE****a) Dépenses subsidiées**

- Achat du cahier des charges
- Voyage effectué dans le but de préparer l'offre
  - ▶ Forfait pour hébergement et voyage en avion
- Frais de rémunération au prorata des heures prestées pour remettre l'offre

**b) Montants**

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
10.000 € par an	Max 3 par an	50%	50%

**7. LOUER UN BUREAU DE PROSPECTION HORS DE L'UE****a) Dépenses subsidiées**

- Frais de location et d'occupation du bureau

**b) Montants**

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
1.500 € par mois	Max 1 bureau par zone	50%	50%
	Max 1 bureau par an		
	Max 12 mois consécutifs		

**8. SE FAIRE CONSEILLER SUR VOTRE STRATEGIE A L'EXPORT****a) Dépenses subsidiées**

- Vous initier aux techniques d'exportation et constituer une cellule export
- Sélectionner des marchés à prospecter
- Adapter des produits ou des emballages aux marchés étrangers
- Effectuer une étude concernant la conformité aux normes étrangères

- Calculer des offres à l'exportation
- Etablir des contrats d'agences, de représentation ou de distribution
- Prospecter des marchés étrangers
- Concevoir le contenu d'une documentation technico-commerciale (papier ou électronique) dans une autre langue que le français ou le néerlandais
- Déposer une marque, se faire enregistrer ou certifier à l'étranger
- Vous informer sur les procédures et tarifs douaniers

### b) Montants

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
10.000 € par an	Max 5 par an	50%	50%

### c) Conditions spécifiques

- Dépense minimum de 1.000 €
- Exclusions des dépenses récurrentes ou somptuaires ou réalisées en interne
- Inscription à la BCE depuis au moins 2 ans

### d) Délais et modalités

- Introduction de la demande au moins 2 semaines avant le début de la mission de consultance
- Début de la consultance après réception de l'accusé de réception de la demande
- Dans les 90 jours de la fin de la mission, demande de paiement sur base de factures

## 9. RECRUTER DANS LE CADRE D'UN PROJET LIÉ À L'EXPORTATION

### a) Dépenses subsidiées

- Recrutement d'un nouveau travailleur à temps plein en vue de la mise en œuvre d'un projet spécifique lié à l'exportation

### b) Montants

Plafonds d'intervention		Taux d'intervention	
Plafond financier	Autres	Starter	Autres
20.000 €	Max 1 fois tous les 3 ans	/	/

► **RH & Recrutement**

Fiche 9 : **Crèche**

Fiche 10 : **Formation**

Fiche 11 : **Recrutement projet de croissance économique**

Fiche 12 : **Recrutement en zone ZEUS**

Fiche 13 : **Recrutement pour projet d'économie circulaire**

## FICHE 9 : CRÈCHE

Micro | Petites | Moyennes



### DOMAINES D'INTERVENTION

#### PETITE ENFANCE

Réservation et occupation de places en crèche au profit des enfants (jusqu'à 3 ans) de leur personnel.

#### CONDITIONS

Le milieu d'accueil

- est indépendant du bénéficiaire
- prend l'enfant en charge dans un établissement situé dans la région
- dispose d'une autorisation de Kind and Gezin ou de l'ONE ou de la COCOM

#### AIDES

Prime crèche

Région de  
Bruxelles-Capitale

Petite enfance	Aide	Plafond de l'aide
Prime	EUR 4.000 / place	3 places si micro 6 places si petites 10 places si moyennes

## FICHE 10 : FORMATION

Indépendants | Micro  
Petites | Moyennes



### DOMAINES D'INTERVENTION

#### FORMATION

- a) Formation permettant d'améliorer le fonctionnement ou le développement économique du bénéficiaire. Tant pour le personnel que le dirigeant d'entreprise.
- b) Durée de maximum 6 mois

#### CONDITIONS

- j) Formateur
  - est indépendant du bénéficiaire
  - est spécialisé dans le domaine concerné

Aides à la formation

Région de  
Bruxelles-Capitale

- exerce ses activités de formation depuis 2 ans au moins
- fait preuve d'une compétence notoire (liste de références et expérience pratique)
- n'a plus dispensé depuis 2 ans de formation pour le bénéficiaire
- facture directement au bénéficiaire
- possède comme activité principale le code-NACE 85 formateur

k) Exclusion des formations

- qui portent sur la gestion journalière, habituelle ou récurrente
- qui portent sur un investissement du bénéficiaire
- qui portent sur des pratiques médicales
- conférences et séminaires

## AIDES

Formation	Aide (% des coûts)	Subsides minimum	Plafond de l'aide
Base	40 %	EUR 500	5 formations / an EUR 10.000 / an si micro/petite EUR 15.000 / an si moyenne
Complément politique économique :			
Starter	+ 10%		
Entreprise sociale	+ 10%		
Economie circulaire	+ 10%		
Secteur prioritaire (*)	+ 10%		
Plan de diversité	+ 10%		
Maximum	60%		
Si formation en économie circulaire	70% si micro/petite 60% si moyenne		

(\*) Secteurs prioritaires :

- Industrie et artisanat (NACE 10.110 à 33.200 et 95)
- Gestion de l'environnement (NACE 37.000 à 39.000)
- Horeca et tourisme (NACE 55.100 à 56.309 et 79)
- Commerce de détail (NACE 47.111 à 47.990)
- Travaux d'installation ou de finition dans la rénovation (NACE 43.211 à 43.999)
- Technologies de l'information et des communications (NACE 59, 60.100 à 62.090 et 631)
- Recherche et développement. (NACE 72.110 à 72.200)

## FICHE 11 : RECRUTEMENT PROJET DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Micro | Petites



### DOMAINES D'INTERVENTION

#### RECRUTEMENT POUR PROJET DE CROISSANCE ECONOMIQUE

Recrutement d'un nouveau travailleur à temps plein sous CDI dans le cadre de la réalisation d'un projet de croissance économique. Un projet de croissance économique est un projet qui vise une augmentation du chiffre d'affaires du bénéficiaire et la création d'emploi.

#### CONDITIONS

Le bénéficiaire

- Est immatriculé depuis au moins 3 ans à la BCE
- Justifie d'une croissance d'au moins 60% de son CA sur base des 12 dernières déclarations de TVA, ou d'une même croissance en nombre de travailleurs à temps plein sur les 36 derniers mois
- Occupe déjà au moins 3 travailleurs dont au moins 1 à temps plein sous CDI
- Dispose d'un plan de croissance à 3 ans démontrant la forte probabilité

Aides  
au recrutement  
projet de  
croissance

Région de  
Bruxelles-Capitale

d'augmenter le nombre de personnes occupées d'au moins 3 travailleurs à temps plein sous CDI et une forte probabilité d'augmenter le CA pour couvrir la croissance de la masse salariale, reprenant les éléments suivants :

- a) un plan d'affaires reprenant une présentation du bénéficiaire et du projet, une analyse du marché, la stratégie du bénéficiaire et un plan financier sur base des comptes prévisionnels du bénéficiaire
  - b) la description du profil à recruter, en lien avec le projet de croissance économique
  - c) une explication de la pertinence de l'aide pour réaliser le plan de croissance
- Fait l'objet d'un accompagnement à la croissance par Hub.brussels, sur base d'une convention d'accompagnement

Hub.brussels donne un avis non contraignant qui porte sur la pertinence et la qualité du projet éligible. Hub.brussels tient compte dans son avis des critères suivants :

- L'existence d'un potentiel de marché pour le projet
- La probabilité de réussite du projet de croissance, la qualité et l'existence d'un marché potentiel permettant d'assurer la viabilité du projet
- L'expérience-métier et la complémentarité de l'équipe entrepreneuriale, en ce compris l'organe de gestion
- La pertinence de l'aide pour le succès du projet
- La pertinence du profil du travailleur recruté par rapport au projet de croissance économique
- Dans le cas d'une nouvelle aide au recrutement supplémentaire, l'atteinte des objectifs visés et le profil des trois travailleurs embauchés dans le cadre de la demande précédente.

## AIDES

Recrutement	Aide	Plafond de l'aide
Prime	EUR 20.000 après la 1 <sup>ère</sup> année de recrutement	1 recrutement / 3 ans
	EUR 15.000 après la 2 <sup>nde</sup> année de recrutement	

Le bénéficiaire ne peut introduire une nouvelle demande d'aide pour un nouveau projet que s'il occupe, à la date de la réception de la nouvelle demande, 3 travailleurs à temps plein supplémentaires, sous CDI, par rapport à la date d'entrée en fonction du travailleur recruté dans le cadre de la demande précédente pour un projet de croissance économique

Si, après la conclusion du contrat de travail, le bénéficiaire est appelé à remplacer, pour quelque raison que ce soit, la personne recrutée dans le cadre du projet de croissance, elle dispose d'un délai de six mois pour recruter un nouveau travailleur dans le cadre du même projet.



# FICHE 12 : RECRUTEMENT EN ZONE ZEUS

Micro | Petites  
Moyennes | Grandes

## DOMAINES D'INTERVENTION

### RECRUTEMENT ZEUS

Recrutement d'un nouveau travailleur ayant son domicile dans une Zone d'Economie Urbaine Stimulée depuis au moins 6 mois au moment du recrutement.

### CONDITIONS

Le bénéficiaire emploie le travailleur

- à temps plein
- dans une unité d'établissement située dans une Zone d'Economie Urbaine Stimulée
- avec un CDI ou un CDD de min 2 ans

### AIDES

Recrutement	Aide	Plafond de l'aide
Prime	EUR 3.000 / recrutement après la 1 <sup>ère</sup> année	3 recrutements / an
	EUR 6.000 / recrutement après la 2 <sup>nde</sup> année	

Si le bénéficiaire est appelé à remplacer la personne recrutée, l'aide est maintenue si il recrute, endéans les 6 mois du départ, une autre personne ayant son domicile dans une Zone d'Economie Urbaine Stimulée depuis 6 mois au moins au moment du recrutement.

Si le bénéficiaire ne remplace pas la personne recrutée, le montant de l'aide est réduit proportionnellement à la durée de la relation de travail.

En cas de diminution du régime de travail, le montant de l'aide est réduit proportionnellement à la diminution à partir du changement. Une diminution en-dessous d'un mi-temps conduit à la perte totale de l'aide.

**Aides au  
recrutement  
dans la ZEUS**

**Région de  
Bruxelles-Capitale**

## FICHE 13 : RECRUTEMENT POUR PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Micro | Petites  
Moyennes



### DOMAINES D'INTERVENTION

#### RECRUTEMENT POUR PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Recrutement d'un nouveau travailleur à temps plein sous CDI dans le cadre de la réalisation d'un projet d'économie circulaire. Un projet d'économie circulaire est un projet qui vise à diminuer significativement et simultanément l'usage de matières vierges non renouvelables et la production de déchets.

#### CONDITIONS

Le bénéficiaire

- Est immatriculé depuis au moins 1 an à la BCE
- Occupe déjà au moins 1 travailleur à temps plein sous CDI
- Dispose d'un projet d'économie circulaire d'une certaine ampleur démontrant une approche circulaire de la matière, atteignant un niveau minimal d'approvisionnement en matières

Aides au  
recrutement  
Projet d'économie  
circulaire

Région de  
Bruxelles-Capitale

recyclées ou récupérées, tenant compte des matières dont l'usage est évité par rapport à la situation avant la mise en œuvre du projet, générant une valeur ajoutée minimale appréciée en tenant compte du taux de valeur ajoutée et de la valeur ajoutée par tonne et reprenant:

- a) un plan d'affaires reprenant une présentation du bénéficiaire et du projet, une analyse du marché, la stratégie du bénéficiaire et un plan financier sur base des comptes prévisionnels du bénéficiaire
  - b) le plan d'action technique et économique du projet
  - c) la description du profil à recruter, en lien avec le projet d'économie circulaire
  - d) une explication de la pertinence de l'aide pour réaliser le projet d'économie circulaire
- Fait l'objet d'un accompagnement en matière d'économie circulaire par Hub.brussels, sur base d'une convention d'accompagnement

Hub.brussels donne un avis non contraignant qui porte sur la pertinence et la qualité du projet éligible. Hub.brussels tient compte dans son avis des critères suivants :

- La fiabilité des calculs démontrant l'atteinte des seuils minimaux
- L'expérience-métier et la complémentarité de l'équipe entrepreneuriale, en ce compris l'organe de gestion
- La pertinence de l'aide pour le succès du projet
- La pertinence du profil du travailleur recruté par rapport au projet d'économie circulaire
- Dans le cas d'une nouvelle aide au recrutement supplémentaire, l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de la demande précédente.

## V. AIDES

Recrutement	Aide	Plafond de l'aide
Prime	EUR 20.000 après la 1 <sup>ère</sup> année de recrutement	1 recrutement / 3 ans
	EUR 15.000 après la 2 <sup>nde</sup> année de recrutement	

Le bénéficiaire ne peut introduire une nouvelle demande d'aide pour un nouveau projet que s'il a atteint les objectifs fixés dans le cadre de la demande précédente pour un projet d'économie circulaire.

Si, après la conclusion du contrat de travail, le bénéficiaire est appelé à remplacer, pour quelque raison que ce soit, la personne recrutée dans le cadre du projet d'économie circulaire, elle dispose d'un délai de six mois pour recruter un nouveau travailleur dans le cadre du même projet.

# LES MISSIONS DE BECI



## Connecter

1

Un réseau dynamique d'entrepreneurs pour trouver de nouveaux clients, partenaires et fournisseurs, en Belgique ou à l'étranger.

2

## (In)former



Des formations et des séminaires concrets pour démarrer ou développer vos activités.



## Conseiller et accompagner

3

Des conseils pratiques directement applicables dans votre entreprise et la prise en charge de toutes vos formalités (Banque Carrefour et douanes).

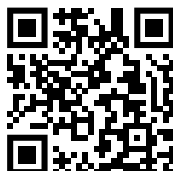
4

## Défendre



La représentation de vos intérêts auprès de tous les niveaux de pouvoir, en toute indépendance.

Rejoignez la communauté  
de Beci



[www.beci.be/affiliations](http://www.beci.be/affiliations)

Un bancassureur qui s'occupe  
de l'ensemble des subsides  
auxquels vous avez droit.

# Passons au plan

Les subsides sont un excellent moyen de réduire le coût de vos futurs investissements. Et chez KBC Brussels, nous avons au moins deux bonnes nouvelles pour vous. La première c'est que vous avez très certainement droit à des subsides. La seconde c'est que Subsidia@KBC Brussels s'occupe de tout et vous aide à les obtenir. Alors n'hésitez pas et contactez nous à [subsidia@kbcbrussels.be](mailto:subsidia@kbcbrussels.be) ou au +32 2 429 81 07



Moving forward  
together.